



Caisse de Prévoyance  
et de Retraite  
du personnel de la SNCF

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES  
*Séance plénière du 25 mai 2016 à 9h30*

« La retraite dans la fonction publique et les autres  
régimes spéciaux »

**Le Régime spécial SNCF**





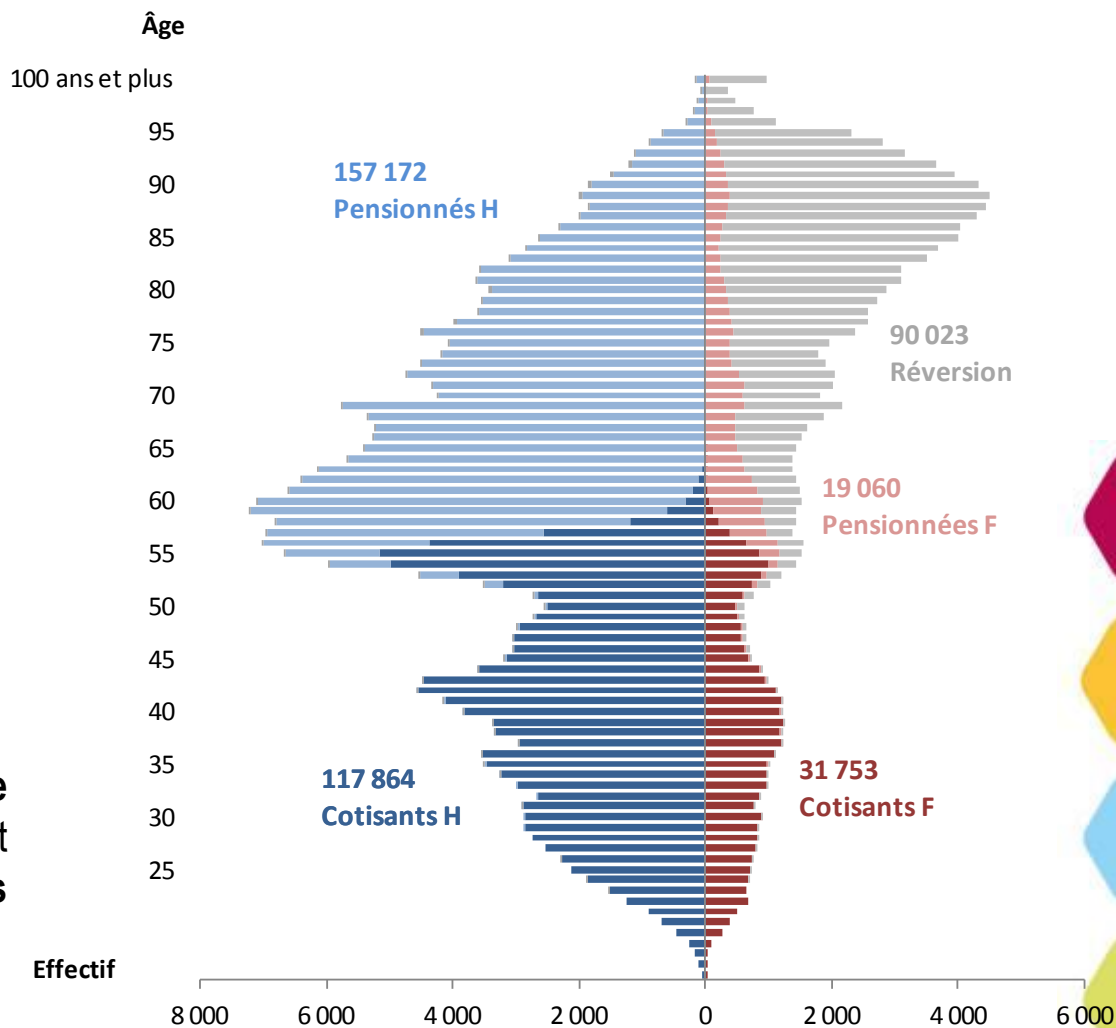
## Présentation du régime spécial (chiffres 2015)

✓ **A fin 2015**, le régime de retraite de la SNCF compte :

- **149 600 cotisants**
- **266 200 pensionnés**  
*176 200 droits directs*  
*90 000 droits dérivés*

✓ Près de **80% des cotisants** sont des **hommes**.

✓ Les **agents de conduite** représentent **10% des cotisants** et disposent de **conditions particulières de départs en retraite**.



La CPRPSNCF gère également un **régime de prévoyance**. Elle sert dans ce cadre des **prestations maladie et maternité** auprès de **509 200 bénéficiaires**.



# Rappel des principales mesures de la réforme des retraites de 2008

- ✓ **Suppression de la mise à la retraite d'office**
- ✓ **Instauration d'une décote (à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010) et d'une surcote**
- ✓ **Allongement de la durée requise pour l'obtention d'une retraite à taux plein et baisse de la valeur du taux d'une annuité**
- ✓ **Indexation des pensions sur les prix**

**Deux autres réformes, intervenues en 2010 et 2014**, ont également des incidences sur le régime spécial: augmentation des âges d'ouverture de droit de deux ans, relèvement des taux de cotisations salariales et patronales, ...

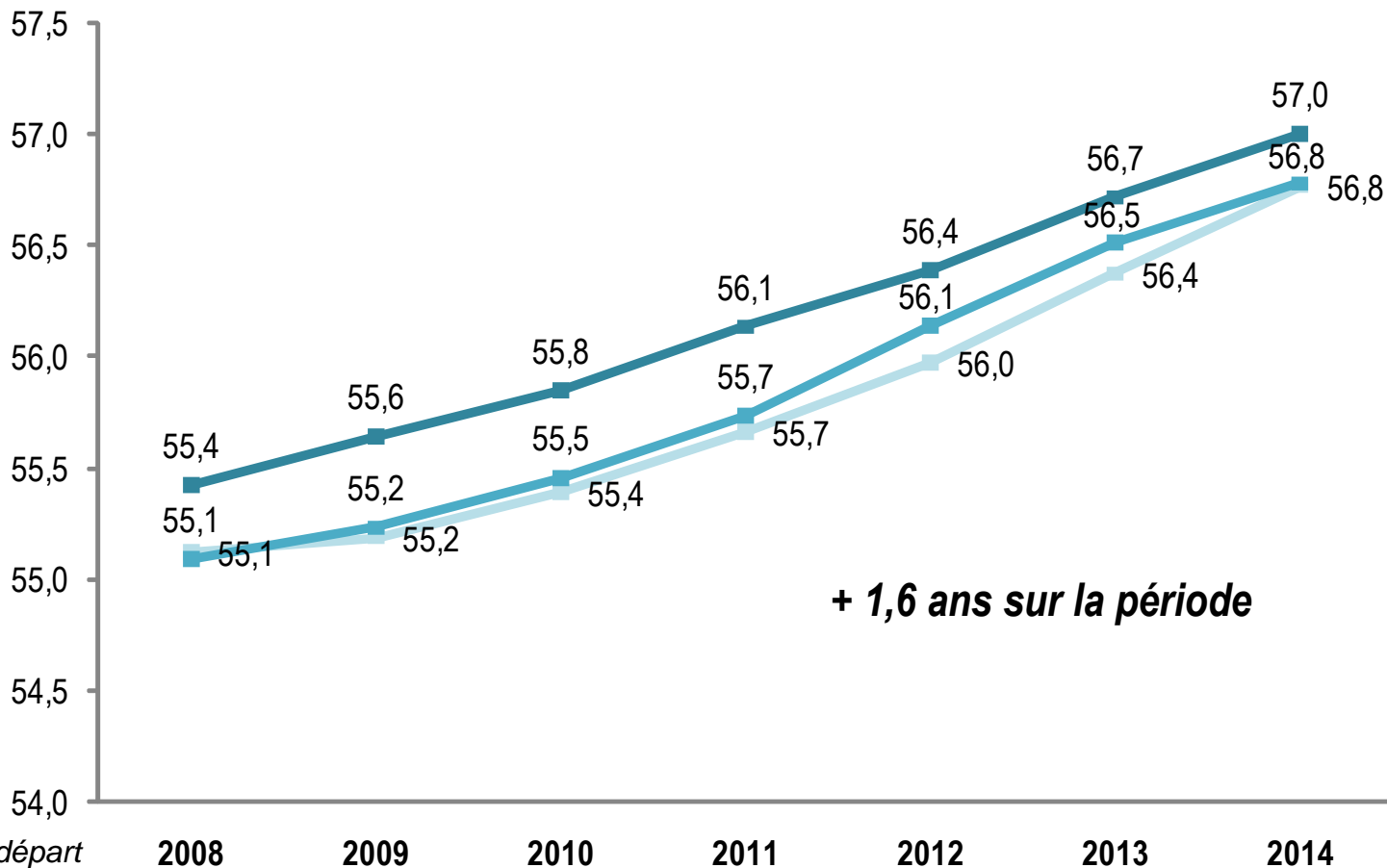
Ces deux réformes ne produisant pas d'effet sur la période étudiée (2008-2015), elles ne font pas l'objet d'un examen dans les travaux présentés.



# Age moyen au départ selon la catégorie socio-professionnelle

## Sédentaires

Exécution Maîtrise Cadre



Cf. Document  
n°10 – p. 10

+ 1,6 ans sur la période

Part des agents  
partis à l'AOD

72%

55%

41%

29%

18%

13%

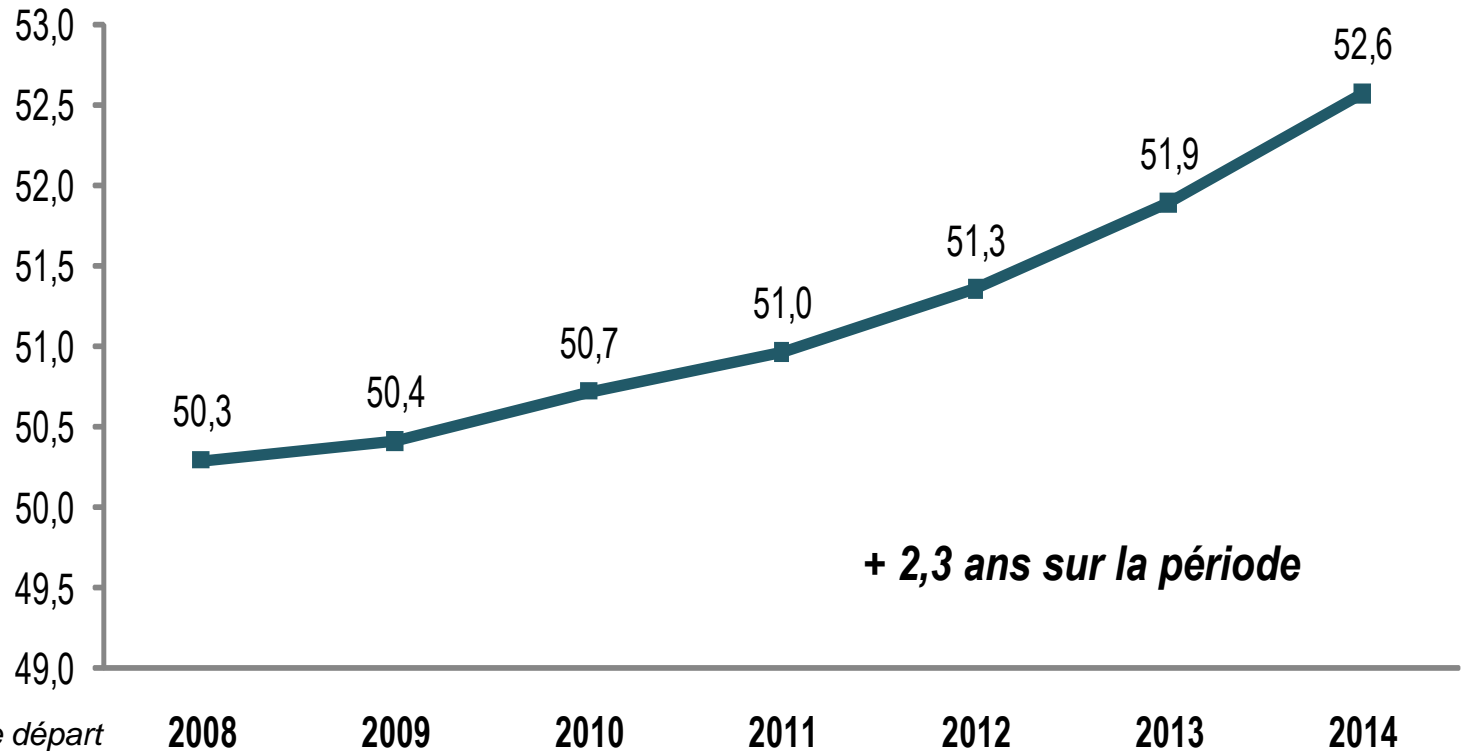
10%



# Age moyen au départ selon la catégorie socio-professionnelle

## Agents de conduite

Cf. Document  
n°10 – p. 10



Part des agents  
partis à l'AOD

74%

49%

26%

23%

10%

5%

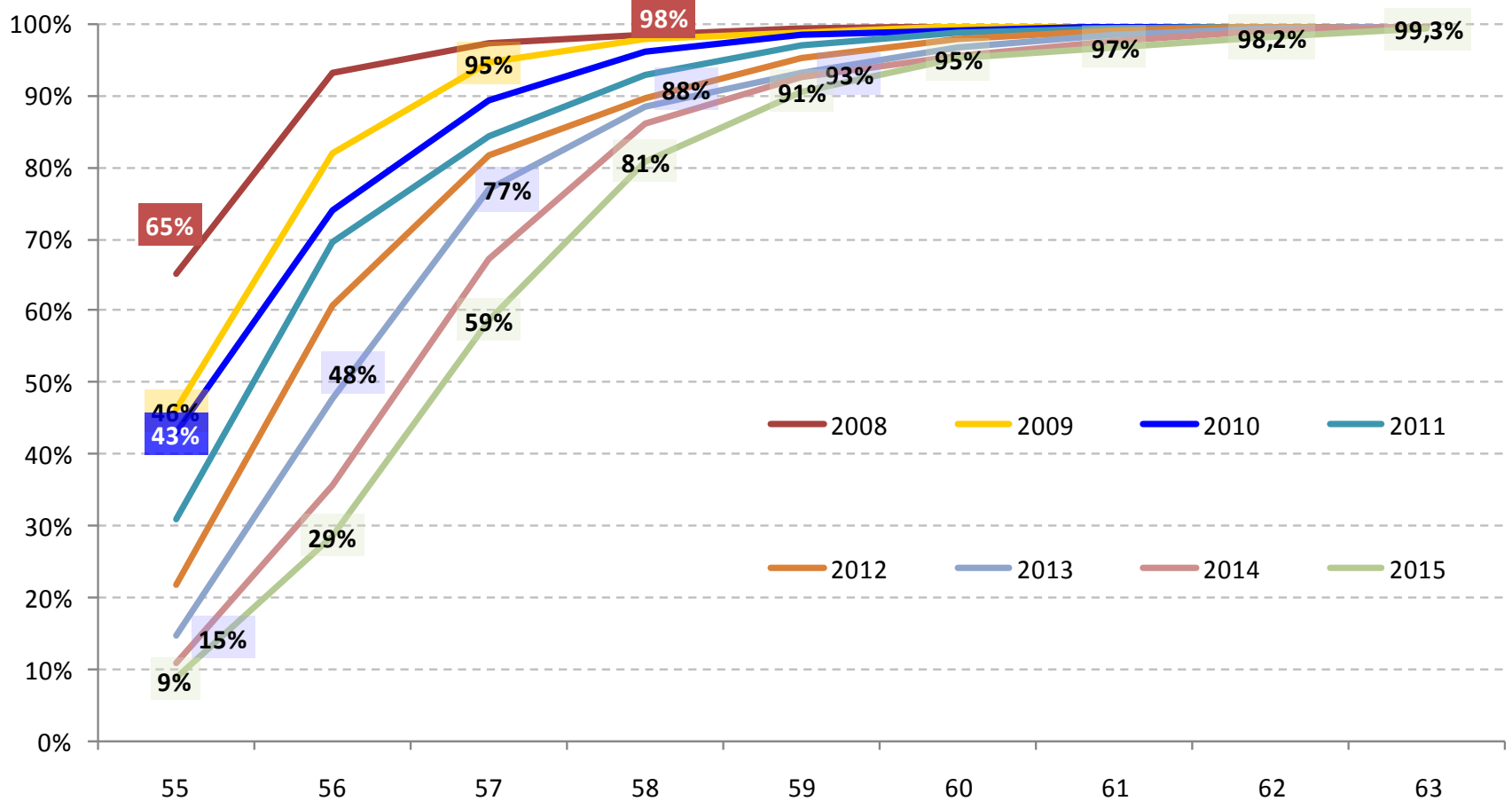
2%

# Taux de retraités des agents sédentaires - hommes

Cf. Document  
n°9.1 - p. 4

Sédentaires

Part des hommes retraités au delà de 55 ans - sédentaires



Lecture : Parmi les hommes sédentaires ayant 55 ans en 2010, 43 % étaient retraités.

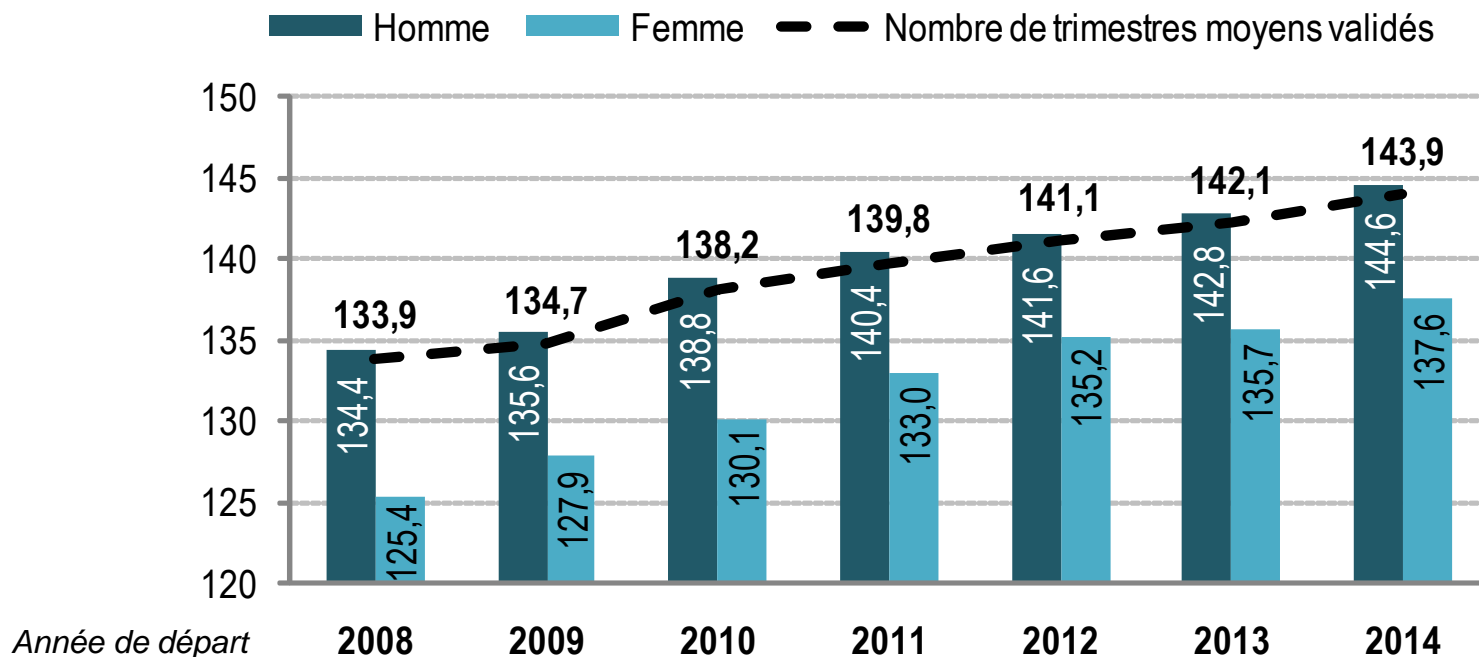
Des résultats similaires sont observés sur les agents de conduite (cf. p6 du document n°9.1)



## Durées validées (en trimestres)

Sédentaires & Agents de conduite

Cf. Document  
n°10 – p. 13



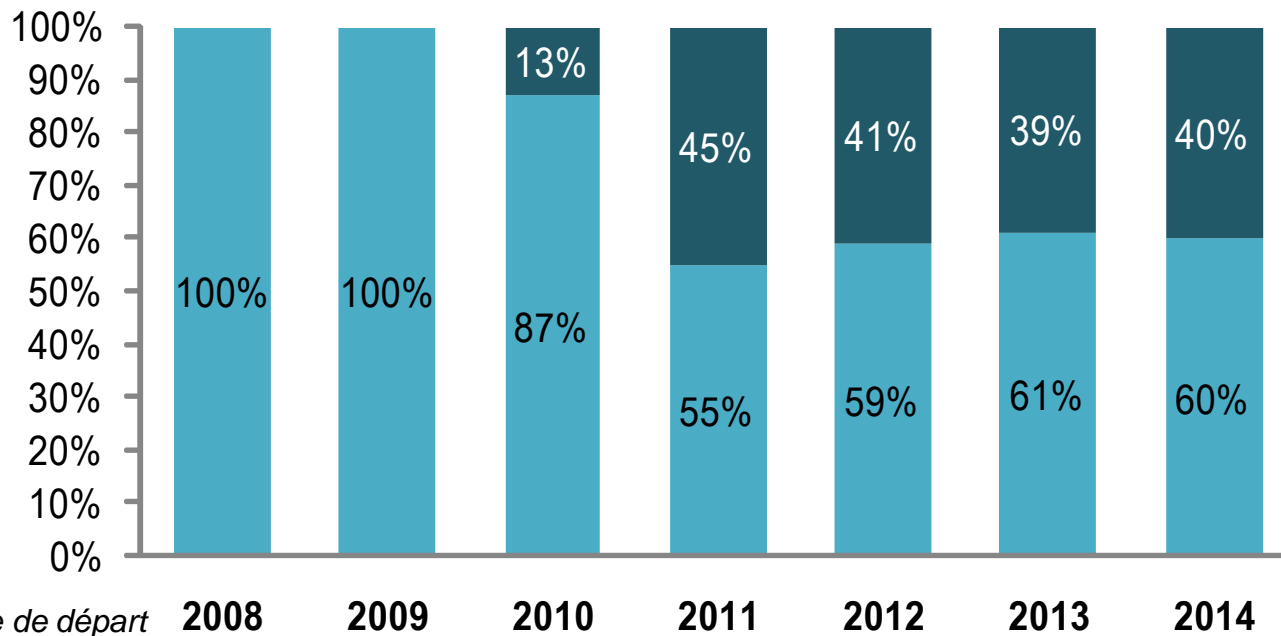
# Part des pensions impactées par une décote

## Agents de conduite

Sur la période 2011-2014, **30%** des pensions servies aux **agents de conduite** sont touchées par la décote

## Sédentaires

■ Sans décote ■ Avec décote



Cf. Document  
n°10 – p. 13

## Taux de décote par trimestre manquant

Génération	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	...	1963 et ...
Sem. 1			0	0,125%	0,250%	0,375%	0,500%	...	1,250%
Sem.2			0,125%	0,250%	0,375%	0,500%	0,625%		





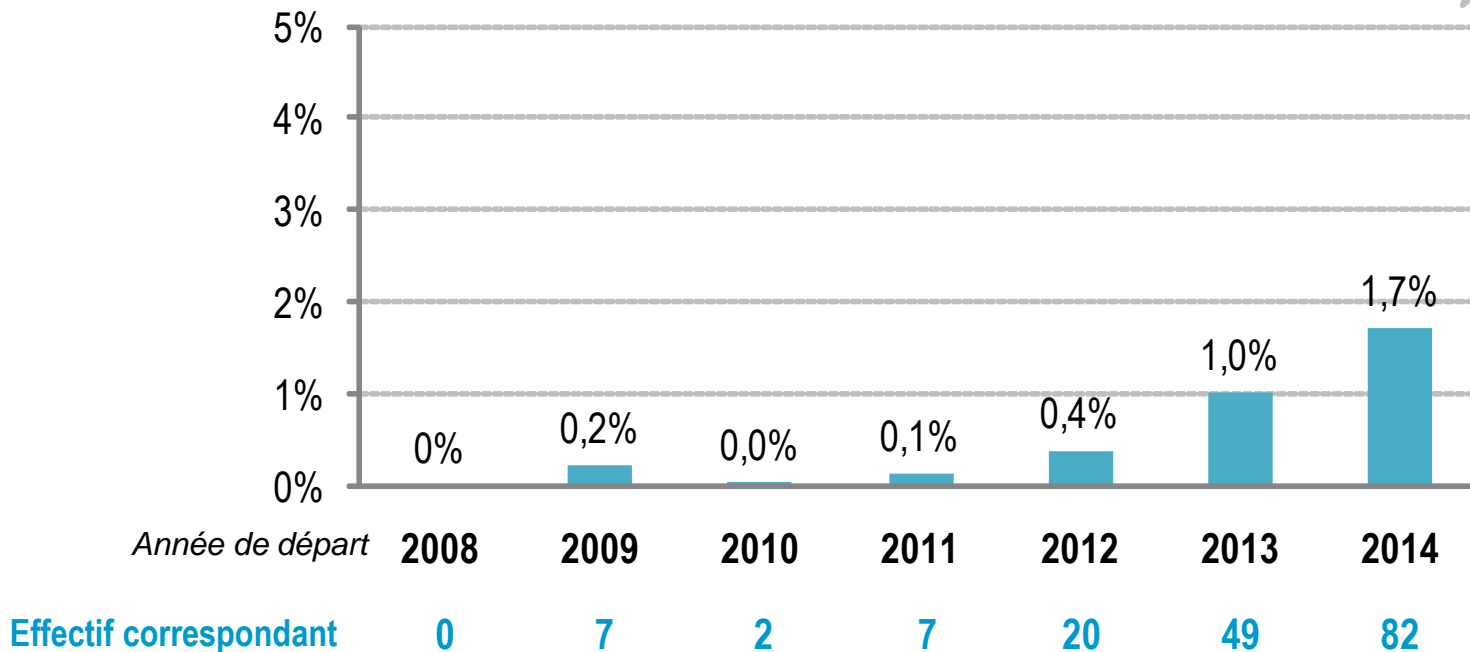
# Part des pensions impactées par une surcote

Sédentaires

&

Agents de conduite

Cf. Document  
n° 10 – p. 17



**Aucun agent de conduite n'a bénéficié jusqu'à présent d'une surcote du fait des conditions d'attribution.**



# Mesures d'accompagnement – incitation au maintien en activité

Cf. Document  
n°10 – p. 19 à 22

## La majoration spécifique de traitement

+ 0,5% par semestre au delà de l'âge d'ouverture de droits  
(plafonné à 3,5% pour sédentaires, 2,5% pour agents de conduite)

## Le supplément de rémunération « fin de grille »

+3% après 5 ans sur la dernière position de sa qualification

## Le supplément de rémunération

+2,5% pour les agents de conduite qui annulent la décote

## L'échelon 10 (échelon 8 pour les agents de conduite)

+3% après une ancienneté de 4,5 ans sur l'échelon précédent

Part des agents  
concernés sur les  
cessations de 2014

*sédentaires 82%* (pour au moins  
*conduite 96%* 0,5% par semestre)

*15% des sédentaires*

*73% des agents de conduite*

*sédentaires 99%*  
*conduite 100%*

# Montants de pensions servies

Montants bruts mensuels, y compris majoration pour enfants, exprimés en euros 2015

Cf. Document  
n°9.1 – p. 15 et 16

Sédentaires & Agents de conduite

